

Séance
extraordinaire
21 mars 2017

Procès-verbal de la séance **EXTRAORDINAIRE** tenue le **21 mars 2017 à 19 h 30** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Gaston DULUDE,	Conseiller;
Normand BOYER,	Conseiller;
Sylvain LEMIEUX,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;

Absences motivées :

Mario ISABELLE,	Conseiller;
Julien DULUDE,	Conseiller;

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général & secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié conformément à la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2017-03/74

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2017
 - 4.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. MMQ - Confirmation de la ristourne 2016
 - 5.2. École Saint-Michel-Archange - Procès-verbal de la séance extraordinaire muniscolaire - 13 février 2017
 - 5.3. Revue Le Maraîcher'cheur 2017
 - 5.4. Club Optimiste - Journée sécurité sur roues
6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 6.1. Demande d'appui - Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague - Amendement au Code municipal du Québec et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 7.1. Adoption des comptes du mois de février 2017
 - 7.2. Autorisation - Marché mobile - Caravane des cultures
 - 7.3. Mandat- Union des municipalités du Québec (UMQ) - Offre de services regroupée - Consultant en assurances collectives
 - 7.4. Gestion documentaire - Destruction de documents
 - 7.5. Adhésion - Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - secrétaire-trésorière adjointe
 - 7.6. Mise en place - Comité de santé et sécurité au travail

- 7.7. Démission de la secrétaire-réceptionniste (Madame Audrey Couture)
- 7.8. Nomination d'une secrétaire-réceptionniste
- 7.9. Nomination d'un directeur des travaux publics
- 7.10. Nomination de pompiers éligibles au poste de lieutenant
- 7.11. Nomination d'un conseiller à l'éthique/ Application du Code d'éthique et de déontologie
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1. Adhésion - Colloque annuel sur la sécurité civile 2017
 - 8.2. Adhésion - Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec
 - 8.3. Adhésion et colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention-incendie du Québec
- 9. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Rapport d'activités du service
 - 9.2. Autorisation de signature - entente de paiement - Excavation Loiselle inc.
- 10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 10.1. Rapport d'activités du service
 - 10.2. Acceptation mandat - offre de services - Me Olivier Ste-Marie, notaire - Préparation d'un acte de servitude - ajout d'un lampadaire montée Lambert
 - 10.3. Autorisation de signature - acte de servitude - ajout d'un lampadaire montée Lambert
 - 10.4. Avis de motion - Modification du règlement numéro 185 zonage
- 11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1. Rapport d'activités du service
 - 11.2. Adjudication - Remplacement du boîtier de contrôle électrique des surfaces sportives au parc de la Place Saint-Michel
 - 11.3. Demande de subvention - Programme Véloce 2, volet 1 - Piste cyclable/vélo-bus
 - 11.4. Modification de la politique de location des salles
- 12. POUR INFORMATION
 - 12.1. Appel d'offres - Travaux d'infrastructures réfection des rues et égout pluvial pour diverses rues et jeux récréatifs pour le parc de la Pigeonnière
 - 12.2. Chasse aux cocos - 8 avril 2017 de 13h à 16h au parc des Flamants
 - 12.3. Parc Safari - Offres exclusives aux résidents de la MRC des Jardins-de-Napierville - 60 ans et plus=gratuit; 50% de rabais= billet journalier et 35% de rabais= passeport saison
 - 12.4. Suivi des démarches - Projet de densification dans le secteur urbain
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-03/75

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2017

Le Maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2017 est conforme aux décisions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2017-03/76

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017

Le Maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017 est conforme aux décisions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

MMQ - Confirmation de la ristourne 2016

Les membres du conseil accusent réception de la correspondance de la Mutuelle des municipalités du Québec datée du 26 janvier 2017 confirmant que la Municipalité recevra une ristourne au montant de 6 864 \$ au terme de l'exercice financier de 2016;

École Saint-Michel-Archange - Procès-verbal de la séance extraordinaire muniscolaire - 13 février 2017

Les membres du conseil municipal accusent réception du procès-verbal de la séance extraordinaire muniscolaire daté du 13 février 2017;

2017-03/77

Revue Le Maraîcher'cheur 2017

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle de la revue Le Maraîcher'cheur au montant de 355\$ (taxes exclues) pour l'année 2017;

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-03/78

Club Optimiste - Journée sécurité sur roues

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte de faire un don de bicyclettes et/ou planches à roulettes et/ou patins à roues alignées et/ou trottinettes et/ou casques protecteurs pour l'évènement de la journée de la sécurité sur roues 2017 pour un montant maximum de 1 200\$ (taxes incluses);

ADOPTÉE

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2017-03/79

Demande d'appui - Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague - Amendement au Code municipal du Québec et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique

ATTENDU que la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague demande l'appui de la municipalité de Saint-Michel pour demander au gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil appuie la résolution numéro 17-02-030 de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député de Huntingdon et whip en chef du gouvernement, monsieur Stéphane Billette;

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2017-03/80

Adoption des comptes du mois de février 2017

Les comptes du mois ont été envoyés 24 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois de février 2017 telles que déposées au montant de 265 415,78\$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes payés; 43 005,04\$;
Salaires payés nets: 61 209,71\$;
Comptes à payer: 161 201,03\$;

Je soussigné, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2017-03/81

Autorisation - Marché mobile - Caravane des cultures

ATTENDU la Caravane des Cultures est une initiative du Centre Local de Développement des Jardins-de-Napierville et sera en fonction à partir du 22 mai jusqu'au début octobre 2017, plus spécifiquement sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel de 10h à 12h;

ATTENDU que la Caravane des Cultures est un marché mobile qui a pour mission d'assurer un approvisionnement stable et à prix abordable de fruits et légumes de producteurs locaux sur l'ensemble du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la Caravane des Cultures à stationner son camion sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel pour la période du mois de mai jusqu'au début octobre 2017, les samedis de 10h à 12h, dans le stationnement de la Station 221;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au directeur du poste de la MRC des Jardins-de-Napierville de la Sûreté du Québec;

ADOPTÉE

2017-03/82

Mandat- Union des municipalités du Québec (UMQ) - Offre de services regroupée - Consultant en assurances collectives

ATTENDU que la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU que les articles 14.7.1 du *Code municipal du Québec* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU que la Municipalité désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil confirme l'adhésion de la municipalité de Saint-Michel au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15% des primes totales versées par la Municipalité;

ADOPTÉE

2017-03/83

Gestion documentaire - Destruction de documents

ATTENDU que l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU que l'article 199 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la Municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'approuver la liste de destruction des archives préparée par Michel Pépin, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 2 mars 2017 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE

2017-03/84

Adhésion - Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - secrétaire-trésorière adjointe

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la secrétaire-trésorière adjointe à adhérer comme membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2017, au montant de 423\$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-03/85

Mise en place - Comité de santé et sécurité au travail

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil instaure un comité de santé et sécurité au travail.

Que ce conseil se dit en accord avec le mandat et le règlement de régie interne, à savoir:

MANDAT ET RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE

OBJET

Le comité de santé et sécurité traite des affaires courantes, prend des décisions et soumet des recommandations dans les dossiers qui relèvent du conseil municipal.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- 1er janvier 2017

MANDAT DU COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Assurer la santé et la sécurité des travailleurs en contribuant aux efforts de prévention
- Promouvoir la santé sécurité au travail
- Mettre en place un plan d'action et s'assurer de sa réalisation
- Identifier les problèmes de santé-sécurité et en recommandant des moyens pour résoudre ces problèmes
- Recevoir les recommandations des sous-comités
- S'assurer que tous les intervenants concernés s'impliquent et participent à l'identification, à l'élimination et au contrôle des risques.

MEMBRES DU COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- 1 représentant du conseil municipal
- 1 représentant de la direction générale
- 1 représentant du personnel cadre
- 1 représentant de la direction du service des Travaux publics
- 1 représentant des employés du service des Travaux publics
- 1 représentant de la direction du service des Incendies
- 1 représentant des pompiers du service des Incendies
- 1 représentant des employés de bureaux

OFFICIERS DU COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le président est désigné par les membres. Le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité est d'office le secrétaire du comité.

Le président assure la coordination des activités du comité, prépare conjointement l'ordre du jour avec le secrétaire, anime les réunions et s'assure du suivi des décisions.

Le secrétaire prépare l'ordre du jour avec le président, prend notes des délibérations, rédige et transmet les comptes rendus des rencontres.

DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES

Les membres sont élus pour un mandat renouvelable de 2 ans. Tout membre qui désire se retirer doit trouver un remplaçant. (À noter qu'il faut s'assurer que les postes ne soient pas libres tous en même temps.)

DÉMISSION D'UN MEMBRE

Tout membre pourra démissionner en envoyant par écrit sa démission au secrétaire du comité.

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Le comité de santé et sécurité au travail se réunit au minimum quatre (4) fois par année. Il peut se réunir pour toute situation urgente à la demande d'un membre du comité de santé et sécurité au travail.

AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation de toute réunion des membres peut être verbal et doit être fait au moins cinq (5) jours ouvrables à l'avance par le biais du calendrier Outlook. Les membres doivent confirmer leur présence. Aucun suivi téléphonique ne sera fait pour rappeler les rencontres ou s'assurer de leur présence.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est préparé conjointement par le président et le secrétaire. En tout temps, un membre peut soumettre un sujet à discuter au président ou au secrétaire.

QUORUM ET VOTE

Trois (3) membres représentant les employés et le directeur général ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant forme le quorum.

Les décisions sont prises sur une base de consensus.

ADOPTÉE

Démission de la secrétaire-réceptionniste (Madame Audrey Couture)

QUE ce conseil prend acte de la démission de madame Audrey COUTURE, secrétaire-réceptionniste, effective le 1er mars 2017 et la remercie pour ses bons et loyaux services.

2017-03/86

Nomination d'une secrétaire-réceptionniste

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier, autorise l'embauche de madame Annick DORAIS, à titre de secrétaire-réceptionniste, suivant les conditions stipulées dans la politique administrative des employés municipaux en excluant l'article 5. Période d'approbation de la politique et lui accorde le salaire prévu à l'échelon 5.

ADOPTÉE

2017-03/87

Nomination d'un directeur des travaux publics

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil nomme monsieur Romain TRUDEAU à titre de directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

2017-03/88

Nomination de pompiers éligibles au poste de lieutenant

ATTENDU que le service de prévention des incendies de Saint-Michel désire détenir une liste d'appel pour le poste de lieutenant éligible;

ATTENDU la publication de l'offre d'emploi à l'interne du service de prévention des incendies de Saint-Michel;

ATTENDU le rapport de recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation du comité de sélection et approbation du directeur du service de prévention des incendies de Saint-Michel, autorise l'embauche de messieurs Jayson LAPLANTE MAROTTE et Maxime CHEVRIER à titre de lieutenant éligible suivant les conditions stipulées dans l'entente de travail entre la municipalité de Saint-Michel et l'Association des pompiers de Saint-Michel à compter de la date d'entrée en fonction, soit le 1er mars 2017 avec une période d'approbation d'un an.

ADOPTÉE

2017-03/89

Nomination d'un conseiller à l'éthique/ Application du Code d'éthique et de déontologie

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil mandate Me Raynald MERCILLE, avocat, comme conseiller à l'éthique au taux horaire de 225\$.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2017-03/90

Adhésion - Colloque sur la sécurité civile 2017

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur du service de prévention des incendies de Saint-Michel à s'inscrire au colloque sur la sécurité civile qui doit avoir lieu au Centre de congrès et d'expositions de Lévis du 16 au 18 octobre 2017, au montant de 350,00 \$ par inscription.

Que le remboursement des dépenses sera effectué selon la politique en vigueur.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-03/91

Adhésion - Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur et le directeur adjoint du service de prévention des incendies de Saint-Michel à s'inscrire au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui doit avoir lieu à Québec du 20 au 23 mai 2017, au montant de 425,00 \$ (taxes exclues) par inscription.

Que le remboursement des dépenses sera effectué selon la politique en vigueur.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-03/92

Adhésion et colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention-incendie du Québec

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le préventionniste incendie à risques élevés et très élevés à adhérer comme membre de l'Association des techniciens en prévention-incendie du Québec (ATPIQ) pour l'année 2017, au montant de total de 110,00 \$;

QUE ce conseil autorise également le préventionniste incendie à risques élevés et très élevés au colloque annuel de l'ATPIQ qui doit avoir lieu à Rivière-du-Loup du 14 au 15 septembre 2017;

Que le remboursement des dépenses sera effectué selon la politique en vigueur.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de février 2017.

2017-03/93

Autorisation de signature - entente de paiement - Excavation Loïselle inc.

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Maire ou en son absence, le Maire suppléant, et le Directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la Secrétaire-trésorière adjointe, à signer une entente de paiement avec Excavation Loïselle inc.;

QUE ce conseil mandate Poupart et Poupart avocats à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Michel une déclaration de règlement hors cour dès que l'entente précitée sera signée par toutes les parties;

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de février 2017.

2017-03/94

Acceptation mandat - offre de services - Me Olivier Ste-Marie, notaire - Préparation d'un acte de servitude - ajout d'un lampadaire montée Lambert

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre de services présentée par Me Olivier STE-MARIE, notaire, pour rédiger un acte de servitude de passage et de maintien d'un fil aérien servant à alimenter un lampadaire situé sur le lot 3 993 009 Cadastre du Québec, recevoir les signatures et publier l'acte au registre foncier au montant de 700\$ (taxes et frais d'enregistrement exclus);

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-03/95

Autorisation de signature - acte de servitude - ajout d'un lampadaire montée Lambert

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Maire ou en son absence, le Maire suppléant, et le Directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la Secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Michel un acte de servitude de passage et de maintien d'un fil aérien servant à alimenter un lampadaire situé sur le lot 3 993 009 Cadastre du Québec;

ADOPTÉE

Avis de motion - Modification du règlement numéro 185 zonage

Je, Sylvain LEMIEUX, conseiller, donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, un règlement modifiant le règlement numéro 185 zonage;

LOISIRS ET CULTURE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de février 2017.

2017-03/96

Adjudication - Remplacement du boîtier de contrôle électrique des surfaces sportives au parc de la Place Saint-Michel

ATTENDU que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de quatre fournisseurs et que trois soumissions ont été reçues, à savoir:

Les entreprises Laurent Sorel inc.	31 000\$
Entreprise Électrique Christian Clermont inc.	19 800\$
Cédric Électrique inc.	18 649\$

ATTENDU qu'après l'analyse des soumissions précitées, la soumission de Cédric Électrique inc. s'élève à la somme de 16 999\$ avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les soumissions et sur recommandation de la firme Tétra-tech, octroie le contrat pour le remplacement du boîtier de contrôle électrique des surfaces sportives au parc de la Place Saint-Michel à la société Cédric Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme au montant de 16 999\$ (taxes exclues);

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-03/97

Demande de subvention - Programme Véloce 2, volet 1 - Piste cyclable/vélo-bus

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la demande de subvention auprès du programme Véloce 2, volet 1 pour obtenir une aide financière dans le cadre du projet d'une piste cyclable/vélo-bus.

ADOPTÉE

2017-03/98

Modification de la politique de location des salles

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil modifie la politique sur la location des salles et terrains de jeux ainsi que l'Annexe A, telle que rédigé.

ADOPTÉE

Points majeurs:

- Les demandes de location de salles peuvent être faites 18 mois avant la tenue de l'évènement;
- Des frais minimum correspondants à trois (3) heures de travail au taux horaire de 25\$ seront facturés aux utilisateurs pour toute demande de modification de services au contrat

de location ou réservation de salles nécessitant le déplacement d'un employé pendant la tenue de l'évènement.

Modification des tarifs: Prix plus TPS et TVQ applicables

Salles	Tarif avant modification		Tarif après modification	
	Résident	Non résident	Résident	Non résident
Topaze	175\$	225\$	225\$	275\$
Saphir	175\$	225\$	225\$	275\$
Diamant	125\$	175\$	150\$	200\$
Jade	100\$	150\$	125\$	175\$
Rubis	100\$	150\$	125\$	175\$

Fêtes d'enfants:

Avant	Après
de 11h00 à 15h00	de 9h00 à 13h00

POUR INFORMATION

- Appel d'offres - Travaux d'infrastructures réfection des rues et égout pluvial pour diverses rues et jeux récréatifs pour le parc de la Pigeonnière;
- Chasse aux cocos - 8 avril 2017 de 13h à 16h au parc des Flamants;
- Parc Safari - Offres exclusives aux résidents de la MRC des Jardins-de-Napierville - 60 ans et plus= gratuit; 50% de rabais= billet journalier et 35% de rabais = passeport saison;
- Suivi des démarches - Projet de densification dans le secteur urbain;

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

Le Maire reçoit et répond aux questions des citoyens.

2017-03/99

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20h35, de lever la séance.

(s) Jean-Guy Hamelin
Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Daniel Prince
Daniel PRINCE, Directeur général &
secrétaire-trésorier